



APPEL PUBLIC

Un jardinier (h/f) D2 pour le Service Travaux

MISSION

L'Administration communale d'Yvoir procède au recrutement d'un jardinier (h/f) dont la mission consistera à concevoir, aménager et effectuer l'entretien des espaces verts, des parcs et jardins ou encore des terrains de sport sur le territoire communal.

ACTIVITÉS

Sous la responsabilité du contremaître, le jardinier sera chargé d'exécuter les tâches suivantes :

- Tonte, fauchage, élagage et taille ;
- Entretien des espaces verts, carrefours, ronds-points et aires de sport sur le territoire communal ;
- Nettoyage et élimination des mauvaises herbes ;
- Arrosage et entretien des systèmes d'arrosage ;
- Traitement des plantes à l'aide de désherbants, engrais et produits biologiques ;
- Préparation des sols ;
- Semis, culture et plantation de plantes et végétaux
- Aménagement de jardins ;
- Gestion et soin des potagers et vergers.
- Information de l'Administration quant aux interventions qui sont nécessaires pour offrir au citoyen des espaces verts agréables et entretenus.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES POUR LE POSTE

- ✓ Connaissances des caractéristiques de chaque plante et leurs besoins spécifiques en fonction des saisons ;
- ✓ Maîtrise des principales techniques de plantation, production et reproduction des espaces verts (gazon, haies, arbustes, plantes ornementales) et des traitements saisonniers des plantes ;
- ✓ Maîtrise de l'utilisation des outils et équipements (manuels/à moteur) du jardinier.
- ✓ Respect des règles de sécurité ;
- ✓ Lecture des plans, schémas et notices techniques ;

- ✓ Polyvalence et réactivité ;
- ✓ Autonomie : s'organiser en prenant des initiatives dans le cadre de responsabilités définies ;
- ✓ Rigueur, méthode et logique ;
- ✓ Communication écrite et orale aisées ;
- ✓ Capacité d'adaptation aux changements et à l'évolution des techniques et des matériels ;
- ✓ Posséder une sensibilité au développement durable.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS

- Etre belge ou citoyen de l'Union Européenne ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre de conduite irréprochable ;
- Être titulaire, au minimum d'une qualification. Le critère de la qualification est lié à la possession obligatoire d'un diplôme ou d'un certificat au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études d'enseignement technique secondaire inférieur (E.T.S.I) ou professionnel secondaire inférieur (E.P.S.I.) ou après avoir suivi les cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I) ou les cours professionnels secondaires inférieurs (C.P.S.I.) ou à l'issue de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire (2^{ème} degré - CESDD). Sont considérés comme équivalents :
 - 1) Les titres de compétence de base délivré par le Consortium de Validation des compétences et correspondant au niveau du diplôme du 2^{ème} degré et en lien avec l'emploi considéré.
 - 2) Les titres de formation certifiés et délivrés par un organisme agréé par le Gouvernement wallon :
 - a. Le Forem (certificat de formation professionnelle)
 - b. Un centre de formation permanente des classes moyennes (certificat d'apprentissage)
 - c. Un centre de formation professionnelle pour handicapés, subsidié par le fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (AVIQ)
- Être dans les conditions d'engagement A.P.E (demandeur d'emploi) est un plus ;
- Disposer **d'une expérience minimale de 5 ans** (récente) dans une fonction similaire ;
- Disposer du permis B (le permis C ou CE est un atout).

INFORMATIONS SUR LE POSTE

- Statut : contractuel

- Contrat : durée déterminée de 12 mois, en vue d'un contrat à durée indéterminée si la personne convient
- Horaire : temps plein (38h/semaine)
- Salaire de la fonction :
 - Expérience valorisable à concurrence de 10 années maximum pour le secteur privé ou en qualité de travailleur indépendant et de la totalité pour le service public ;
 - Rémunération selon l'échelle barémique D2 .
- Avantages : allocation de fin d'année, jours de congés extra-légaux, 2^e pilier de pension pour les agents contractuels, octroi de chèques-repas (4€).

MODALITÉS D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Sous peine de nullité, les candidatures dûment motivées - lettre de motivation, CV, extrait de casier judiciaire récent (- de 3 mois), copie du diplôme et éventuellement passeport APE valide délivré par le FOREM - sont à adresser par courrier électronique ou postal au Service GRH, à l'attention de Mme Céline LAMAND (Rue de l'Hôtel de Ville, n°1 à 5530 YVOIR – celine.lamand@yvoir.be) **au plus tard pour le 15 novembre 2020**. Tout dossier incomplet ou remis après la date de clôture de l'appel public sera irrecevable (date de la poste ou du courriel faisant foi).

Personne de contact : Service GRH – Mme Céline LAMAND (082/610377 - celine.lamand@yvoir.be)

ÉPREUVES

- Une épreuve pratique portant sur les connaissances professionnelles utiles pour la fonction (organisée fin novembre) ;
- Une épreuve orale permettant de déceler les motivations du (de la) candidat(e), de comparer son profil avec les exigences générales inhérentes à sa fonction (organisée mi-décembre).

Le calendrier annoncé sera clairement conditionné par l'évolution du contexte sanitaire.

Chaque épreuve sera cotée sur 50 points.

Au total, les candidats doivent obtenir 60 % des points au minimum.

Pour le Collège communal,

La Directrice générale,

J. LECOCQ



Le Bourgmestre,

P. EVRARD

